

Belgium-Flémalle: Repair and maintenance services of central heating

OJ S 45/2021 05/03/2021

Contract notice

Services

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: La Maison des Hommes

National registration number: 6055

Postal address: Grand Place 7

Town: Flémalle

NUTS code: BE332 Arr. Liège

Postal code: 4400

Country: Belgium

E-mail: info.mdh@laisonndeshommes.be

Telephone: +32 42756515

Fax: +32 42757252

Internet address(es):Main address: www.laisonndeshommes.be**I.3. Communication**

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/686/PI/2020>

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be>

Additional information can be obtained from another address:

Official name: La Maison des Hommes

National registration number: 6055

Postal address: Grand Place 7

Town: Flémalle

NUTS code: BE332 Arr. Liège

Postal code: 4400

Country: Belgium

E-mail: info.mdh@laisonndeshommes.be

Telephone: +32 42756515

Fax: +32 42757252

Internet address(es):Main address: www.laisonndeshommes.be**I.4. Type of the contracting authority**

Other type: Société de logements sociaux

I.5. Main activity

Housing and community amenities

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

Accord-cadre avec un seul prestataire de services — dépannages et entretiens annuels des installations de chauffage et des chauffe-eaux
Reference number: 2021/S/1

II.1.2. Main CPV code

50720000 Repair and maintenance services of central heating

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Voir II.2.4

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE332 Arr. Liège

Main site or place of performance: À 4400 Flémalle sur les entités de Flémalle-Grande, Flémalle-Haute, Awirs, Mons-Lez-Liège et Ivoz-Ramet dans une partie des logements appartenant à la Maison des Hommes.

II.2.4. Description of the procurement

Cet accord-cadre a pour objet la désignation d'un prestataire de services qui sera chargé d'effectuer les dépannages et l'entretien annuel des chaudières, des convecteurs gaz, des chauffe-eaux fonctionnant au gaz, ainsi que des ventilations et des adoucisseurs, et ce, au sein des immeubles/logements appartenant à la Maison des Hommes.

Les différents marchés à passer dans le cadre de l'accord-cadre viseront:

- soit le dépannage d'une installation de chauffage ou d'un chauffe-eau fonctionnant au gaz, d'une ventilation ou d'un adoucisseur,
- soit l'entretien des installations de chauffage et des chauffe-eaux fonctionnant au gaz ainsi que des ventilations et adoucisseurs.

Les quantités qui seront commandées ne sont pas connues avec précision lors de la passation du marché. En effet, au moment de la rédaction des conditions du présent marché, la Maison des Hommes n'est pas en mesure de définir avec précision les quantités de services dont elle aura besoin.

Le nombre d'entretiens pour les chaudières indiqué à l'inventaire récapitulatif pourra augmenter ou diminuer au cours du marché en fonction du nombre de chaudières existantes (enlèvement en raison de la démolition du logement, placement car chaudière inexistante, remplacement car ancienne défectueuse...). Il en va de même pour le groupe de froid CIAT et du groupe de pulsion et d'extraction GP GE Lemens. À l'heure actuelle, ils sont deux, mais leur quantité pourrait augmenter.

Les dépannages seront quant à eux commandés en fonction des besoins de la société, il est donc impossible de prévoir leur nombre.

Par conséquent, tous les postes sont exprimés en quantités présumées (QP).

Les quantités présumées indiquées au cahier spécial des charges régissant le présent marché sont données à titre purement indicatif, elles n'engagent nullement la Maison des Hommes. Dès lors, l'adjudicataire n'a pas de droit acquis de réaliser certaines quantités et il ne pourra réclamer aucune indemnité dans le cas où les quantités présumées ne seraient pas atteintes.

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in days: 365

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

*Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17.6.2016.

Motifs d'exclusion obligatoires

Le soumissionnaire atteste (pour lui-même et pour toute personne membre de son organe administratif, de gestion ou de surveillance ou qui détient un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein) qu'il ne fait l'objet d'aucune condamnation pénale au sens de l'article 67, § 1er de la loi du 17.6.2016 relative aux marchés publics ou, en cas de condamnation pénale, qu'il a adopté des mesures suffisantes afin de démontrer sa fiabilité en dépit d'un motif d'exclusion obligatoire et ce, conformément à l'article 70 de la loi (mesures correctrices).

À cet effet, le soumissionnaire remplit la partie III A du DUME.

L'extrait de casier judiciaire sera réclamé au soumissionnaire auquel il a été décidé d'attribuer le marché (pour lui-même et pour toute personne membre de son organe administratif, de gestion ou de surveillance ou qui détient un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein).

Si le soumissionnaire ne peut produire ce document, il produira tout document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement.

Ce document doit dater de moins de six mois par rapport à la date limite de réception des offres.

Motif d'exclusion relatif aux dettes fiscales et sociales

Le soumissionnaire atteste qu'il est en ordre de paiement de ses impôts et taxes et de ses cotisations de sécurité sociales, conformément à l'article 68, § 1er de la loi.

À cet effet, le soumissionnaire remplit la partie III B du DUME.

Dans les vingt jours suivant la date ultime pour l'introduction des offres, la Maison des Hommes vérifiera la situation de chaque soumissionnaire sur le plan des dettes sociales et des dettes fiscales, sur la base des attestations qui sont disponibles électroniquement via l'application Télémarch (attestation de l'Office national de sécurité sociale/attestation fiscale du Service public fédéral finances) ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres États membres. Ces dernières devront être précisées dans l'offre.

Motifs d'exclusion facultatifs

Le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve dans aucun des cas d'exclusion, au sens de l'article 69 de la loi précitée ou, s'il se trouve dans un tel cas, qu'il a adopté des mesures suffisantes afin de démontrer sa fiabilité en dépit d'un tel motif d'exclusion et ce, conformément à l'article 70 de la loi (mesures correctrices).

À cet effet, le soumissionnaire remplit la partie III C du DUME.

Pour l'hypothèse visée au point 2o de l'article 69 de la loi, la Maison des Hommes vérifiera si le soumissionnaire se trouve ou non en situation de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de faillite via l'application Télémarch (attestation de la Banque-Carrefour des Entreprises) ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres États membres.

Ces conditions sont applicables individuellement à tous les participants d'un groupement d'opérateurs économiques. Les documents susvisés devront donc être fournis pour chaque participant (voir art. 64 de l'AR du 18.4.2017).

Aptitude à exercer l'activité professionnelle

* Le soumissionnaire devra fournir la preuve qu'il est inscrit sur un registre professionnel ou un registre du commerce de l'État membre d'établissement (voir Annexe 10 de l'AR du 18.4.2017) faisant apparaître la qualité d'exploitant d'installations techniques.

La Maison des Hommes vérifiera cette aptitude via le site de la Banque-Carrefour des Entreprises pour le soumissionnaire auquel il a été décidé d'attribuer le marché pour autant qu'il y soit enregistré.

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants:

1. copie de l'assurance couvrant les risques professionnels.

Minimum level(s) of standards possibly required:

1. La garantie minimale par sinistre pour les dommages corporels, matériels et immatériels confondus doit atteindre 2.000.000,00 EUR.

Concernant les critères de sélection, dans la partie IV du DUME, le soumissionnaire est invité à répondre à la seule question de savoir s'il remplit les critères de sélection requis, conformément à la section «Indication globale pour tous les critères de sélection» (article 38 §2, 2o de l'AR du 18.4.2017).

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants:

1. * une déclaration mentionnant les techniciens ou les organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés à l'entreprise de l'opérateur économique, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité;
* les titres d'études ou professionnels du prestataire de services ou des cadres de l'entreprise.
2. une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
3. l'indication de la part du marché que l'opérateur économique a éventuellement l'intention de sous-traiter et les sous-traitants proposés (articles 73 et 74 de l'AR du 18.4.2017).

Minimum level(s) of standards possibly required:

1. *Le soumissionnaire devra prouver qu'il dispose de personnel en suffisance pour pouvoir assurer l'ensemble des services. Dans tous les cas, il devra disposer de trois chauffagistes diplômés/agrérés, ceux-ci représenteront 50 % de son effectif (son personnel devra donc être composé de minimum six personnes).

Cet élément sera prouvé par une copie du diplôme/agrément pour chacune des trois personnes qui seront chargées des prestations.

*Le soumissionnaire devra prouver qu'il est agréé CERGA et qu'au moins un de ces trois chauffagistes est agréé CERGA.

Cet élément sera prouvé par une copie du certificat CERGA du soumissionnaire et une copie du certificat CERGA du chauffagiste.

Concernant les critères de sélection, dans la partie IV du DUME, le soumissionnaire est invité à répondre à la seule question de savoir s'il remplit les critères de sélection requis, conformément à la section « Indication globale pour tous les critères de sélection » (article 38 §2, 2o de l'AR du 18.4.2017);

2. Une référence au minimum relative à une mission similaire c'est-à-dire une mission équivalente en quantité et en prix (prix global). Une attestation de bonne exécution devra également être fournie pour cette référence.

Concernant les critères de sélection, dans la partie IV du DUME, le soumissionnaire est invité à répondre à la seule question de savoir s'il remplit les critères de sélection requis, conformément à la section « Indication globale pour tous les critères de sélection » (article 38 §2, 2o de l'AR du 18.4.2017);

3. Lorsque l'opérateur économique a recours aux capacités d'autres entités en vertu de l'article 78 de la loi du 17.6.2016 et de l'article 73 de l'AR du 18.4.2017, le DUME comporte également les informations visées aux points 1.1 (motifs d'exclusion) et 1.2 (critères de sélection) en ce qui concerne ces entités. Ces tiers ne peuvent se trouver dans aucune des causes d'exclusion visées aux articles 67, 68 et 69 de la loi du 17.6.2016, ni en situation d'exclusion visée à l'article 48 de l'AR du 14.1.2013. Il indique recourir aux capacités d'autres entités dans la partie II.C du DUME.

Dans ce cas, il doit apporter la preuve qu'il disposera des moyens nécessaires, notamment en produisant l'engagement de ces entités à cet effet. Cet engagement doit être joint à l'offre. Un modèle d'engagement est joint en annexe (voir annexe 2).

III.2. Conditions related to the contract

III.2.3. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement

Framework agreement with a single operator

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 12/04/2021 Local time: 10:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Tender must be valid until: 09/10/2021

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 12/04/2021 Local time: 10:00

Place:

La Maison des Hommes, Grand Place 7 à 4400 Flémalle.

Information about authorised persons and opening procedure: La séance d'ouverture des offres électroniques n'est pas publique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: yes

Estimated timing for further notices to be published:

L'adjudicateur se réserve le droit de procéder à la répétition du marché par voie de procédure négociée sans publication préalable, conformément à l'article 42 §1, 2o de la loi du 17.6.2016 relative aux marchés publics.

VI.3. Additional information

Les opérateurs économiques intéressés peuvent poser des questions relatives au marché sur le forum questions-réponses créé pour ce marché via e-notification. Ce forum sera clôturé le 1.4.2021 à 23h59.

Les offres peuvent uniquement être introduites électroniquement sur le site internet de e-Tendering <https://eten.publicprocurement.be/>

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

Internet address: <http://conseildetat.be/?page=e-procedure&lang=fr>

VI.5. Date of dispatch of this notice

02/03/2021